

L'an DEUX MIL ONZE, le SAMEDI 23 AVRIL, à 09 h 10, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en deuxième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 10).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. CÉCILÉRY Nathalie a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte/ LOUISE Rose Blanche/ KICHENIN Virgile/ Didier EUPHRASIE/ CATHERINE Aline/ HOARAU Emmanuel/ ASSABY Maximilien/ DINDAR Ibrahim/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 23, au Rapport n° 11/2-13)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ AHAMADI Salama/ TOQUET Stéphanie/ CÉCILÉRY Nathalie/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ CHÉFIARE Claudine

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

MAILLOT Gérald		par LOWINSKY Jacques
CLAIN Claudette		par VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini
ISIDORE Marylise		par ORPHÉ Monique
NATIVEL Mickaël		par ANNETTE Gilbert
JAVEL François	pour toute la durée de la séance	par ANDAMAYE Marie-Annick
VARONDIN Frédéric		par PELTIER Hélyette
JUSTINE Marie Séverine		par KICHENIN Virgile
INGAR Iqbal		par ALLIÉ Carmen
HOARAU Serge		par VICTORIA René-Paul
SALIMINA Patricia		par CHÉFIARE Claudine
TOQUET Stéphanie	à son départ, à 10 h 35, au Rapport n° 11/2-23	par DINDAR Ibrahim

Les membres présents, au nombre de 41 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- ANNETTE Gilbert Rapport n° 11/2-24
au titre de la Caisse des Ecoles
- PAULÉE Marie-Thérèse
- PICARD Hajasoa
- VARONDIN Frédéric
- FRANÇOISE Gérard
- VICTORIA RETOURNAT Danielle
- BARDIÈRE Jean-Michel (représentant les professeurs des écoles)

- (*) MAILLOT Gérald Rapport n° 11/2-27
au titre du SIDEO
- ESPÉRET Jean-Pierre
- LOWINSKY Jacques

- KICHENIN Virgile Rapport n° 11/2-29
au titre du CAUE
- LOWINSKY Jacques Rapport n° 11/2-30
au titre de la SHLMR
- Emmanuel HOARAU (en qualité de Conseiller Général)

- ORPHÉ Monique Rapport n° 11/2-31
au titre de la SIDR
- (*) MAILLOT Gérald (en qualité de Conseiller Général)
- PONIN-BALLOM Gino (en qualité de Conseiller Général)

- LOWINSKY Jacques Rapport n° 11/2-31
au titre de la SHLMR
- HOARAU Emmanuel (en qualité de Conseiller Général)

SIDEO Syndicat Intercommunal d'Exploitation d'Eau Océanique
(Comité Syndical du)

CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

SHLMR Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion

SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion

(*) élu absent à la séance

.../...

ELUS INTERESSES

(suite)

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

- LAURET Edmond	au titre de la SEDRE	Rapport n° 11/2-32
- ORPHÉ Monique	au titre de la SIDR	Rapport n° 11/2-33
(1) MAILLOT <i>Gérald</i> (en qualité de Conseilelr Général)		
- PONIN-BALLOM Gino (en qualité de Conseiller Général)		
- LAURET Edmond	au titre de la SEDRE	
- ORPHÉ Monique	au titre de la SIDR	Rapport n° 11/2-35
(1) MAILLOT <i>Gérald</i> (en qualité de Conseiller Général)		
- PONIN-BALLOM Gino (en qualité de Conseiller Général)		
- LOWINSKY Jacques	au titre de la SHLMR	Rapport n° 11/2-37
- HOARAU Emmanuel (en qualité de Conseiller Général)		
- ANNETTE Gilbert	au titre du CCAS	Rapport n° 11/2-39
- ANDAMAYE Marie-Annick		
- ORPHÉ Monique		
- TURPIN Marie-Annick		
- VICTORIA RETOURNAT Danielle		
(2) ISIDORE <i>Marylise</i>		
- PESTEL René Louis		
(3) ALBANY <i>Christian</i>		
(4) TROTET <i>Maryse</i>		
- ANNETTE Gilbert	au titre de la MLN	
- AHAMADI Salama		
- ANDAMAYE Marie-Annick		
- KICHENIN Virgile		
- LOWINSKY Jacques		
- ANDAMAYE Marie-Annick	au titre de l'OTI Nord	
(5) JAVEL <i>François</i>		
- BAREIGTS Éricka	au titre de l'UR	

SEDRE Société d'Équipement du Département de la Réunion

SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion

SHLMR Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

MLN Mission Locale Nord

OTI Nord Office de Tourisme Intercommunal du Nord

UR Université de la Réunion

(1) à (5) élus absents à la séance


DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

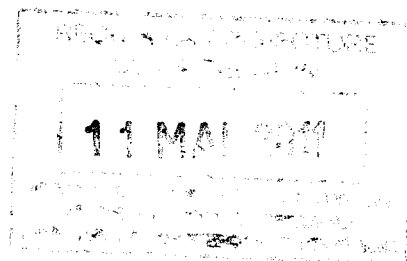
Elus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
NAILLET Philippe	à 10 h 23	au Rapport n° 11/2-13
	DÉPARTS	
TOQUET Stéphanie	à 10 h 35	au Rapport n° 11/2-23 procuration à DINDAR Ibrahim

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 41 sur 55.

- 5 MAI 2011

LE MAIRE


Gilbert ANNETTE



OBJET EAU POTABLE

**POSE DE REDUCTEURS DE PRESSION
SUR LE RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

APPROBATION DES AVENANTS AUX MARCHES LES LOTS 3, 4 ET 5

**DEVELOPPER ET AMELIORER LA PERFORMANCE DU RESEAU -
QUALITE ET RENDEMENT**

Par Délibération du 24 avril 2010, vous avez approuvé le projet de pose de réducteurs de pression sur le réseau d'eau potable et m'avez autorisé à passer cinq marchés avec l'entreprise Hydro Tech réseaux, retenue par la Commission d'Appel d'Offres, rappelés ci-après :

	Lieu	Montant TTC
Zone 1	Montagne	235 043,55 €
Zone 2	Lacroix -Brulé	201 110,18 €
Zone 3	Dattiers-Trinité-Saint François	320 004,48 €
Zone 4	Arnould-Piton Bois de Nèfles	252 512,05 €
Zone 5	Bretagne-Bellevue 2	244 374,55 €
	Total	1 253 044,81 €

En cours de chantier, il est apparu nécessaire de modifier les conditions de réalisation des travaux au regard de :

- la nécessité d'effectuer de nuit les travaux de raccordement, afin de réduire la gêne causée aux usagers,
- l'obligation de renforcer la chaussée.

En effet, dans certains terrains de mauvaise qualité, malgré les précautions prises au niveau du compactage, il a été constaté des tassements importants de la chaussée.

Pour remédier à ce problème et assurer une meilleure stabilité du corps de chaussée, la solution proposée est de réaliser une dalle armée de 20 d'épaisseur et de 1 mètre de largeur autour de la chambre.

Les lots 1 et 2 étant terminés, ces prestations supplémentaires ne concerneront que les lots 3, 4 et 5, qui feront l'objet d'avenants aux marchés correspondants.

Le détail des coûts figure dans le tableau suivant :



Rapport n° 11/2-21

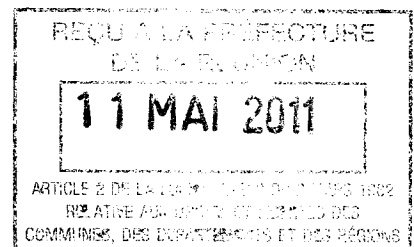
	Lieu	Montant de l'avenant TTC	Taux d'augmentation
Zone 3	Dattiers/ Trinité/ Saint-François	14 707,18 €	4,60 %
Zone 4	Arnould/ Piton Bois-de-Nèfles	11 260,67 €	4,46 %
Zone 5	Bretagne/ Bellevue 2	9 602,25 €	3,93 %
	Total	35 570,10 €	4,33 %

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver les avenants aux marchés de pose de réducteurs de pression,
- de m'autoriser à signer tous les documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

 **LE MAIRE**

Gilbert ANNETTE



OBJET EAU POTABLE

**POSE DE REDUCTEURS DE PRESSION
SUR LE RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE****APPROBATION DES AVENANTS AUX MARCHES LES LOTS 3, 4 ET 5****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 11/2-21 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LOWINSKY Jacques, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS****ARTICLE 1**

Autorise le Maire à passer des avenants aux marchés passés avec l'entreprise Hydro Tech, pour la pose de réducteurs de pression sur le réseau d'eau potable, comme suit :

	Lieu	Montant de l'avenant TTC	Taux d'augmentation
Zone 3	Dattiers/ Trinité/ Saint-François	14 707,18 €	4,60 %
Zone 4	Arnould/ Piton Bois-de-Nêfles	11 260,67 €	4,46 %
Zone 5	Bretagne/ Bellevue 2	9 602,25 €	3,93 %
	Total	35 570,10 €	4,33 %


ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer tous les actes y afférents.

Délibération n° 11/2-21

ARTICLE 3 La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au chapitre 23, article 2315 du Budget Annexe Eau.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 5 MAI 2011

**LE MAIRE**

Gilbert ANNETTE

REQU A LA PREFECTURE
DE LA REGION
11 MAI 2011
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 78-753 DU 18 MARS 1978
RELATIVE AUX POUVOIRS ET LIBERTES DES
COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

COMMUNE DE SAINT-DENIS (La Réunion)
Direction Générale des Services Techniques
DIRECTION DE L'EAU
Hôtel de Ville - 2ème étage
1 Rue Pasteur
97400 Saint-Denis
Tél. : 02 62 40 07 84 - Fax : 02 62 40 03 10

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

HYDROTECH RESEAUX

Ravine à Marquet
Rue Antanifotsy
97419 La Possession
Tél : 0262 42 24 42 - Fax : 0262 42 24 52
SIRET : 493 168 660 00014

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

**Pose de réducteurs de pression sur le réseau d'eau potable
LOT N° 3 DATTIERS / TRINITE / SAINT-FRANCOIS**

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 10/08/2010**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

☒ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **1,5 mois**

☒ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant HT : 294 935,00 €
- Montant TTC : 320 004,48 €

D - Objet de l'avenant

☒ Modifications introduites par le présent avenant

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

N°	U	Quantité	Q Cum	+ value	- value	T + value	T - value	P.U	Prix Total
I 1	ft	1	1		-		- €	25 000,00 €	25 000,00 €
					-		- €		- €
II 1					-		- €		- €
II 1-1	U	1	1		-		- €	8 070,00 €	8 070,00 €
II 1-2	U	1	1		-		- €	12 120,00 €	12 120,00 €
II 1-3	U	1	1		-		- €	8 485,00 €	8 485,00 €
II 1-4	U	1	1		-		- €	8 700,00 €	8 700,00 €
II 1-5	U	1	0,4	0,60			5 220,00 €	8 700,00 €	3 480,00 €
II 1-6	U	1	1		-		- €	8 485,00 €	8 485,00 €
II 1-7	U	1	0,4	0,60			5 220,00 €	8 700,00 €	3 480,00 €
II 1-8	U	1	1		-		- €	8 070,00 €	8 070,00 €
II 1-9	U	1	0,4	0,60			4 842,00 €	8 070,00 €	3 228,00 €
II 1-10	U	1	1		-		- €	8 070,00 €	8 070,00 €
II 1-11	U	1	0,4	0,60			4 842,00 €	8 070,00 €	3 228,00 €
II 1-12	U	1	1		-		- €	8 485,00 €	8 485,00 €
II 1-13	U	1	0,4	0,60			10 008,00 €	16 680,00 €	6 672,00 €
II 1-14	U	1	1		-		- €	6 045,00 €	6 045,00 €
II 1-15	U	1	1		-		- €	16 680,00 €	16 680,00 €
II 1-16	U	1	1		-		- €	6 110,00 €	6 110,00 €
II 1-17	U	1	0,4	0,60			10 008,00 €	16 680,00 €	6 672,00 €
II 1-18	U	1	1		-		- €	8 485,00 €	8 485,00 €
II 1-19	U	1	1		-		- €	16 680,00 €	16 680,00 €
III									
III 1	m3	220	420	200,00		9 000,00 €		45,00 €	18 900,00 €
III 2	m3	40	90	50,00		2 500,00 €		50,00 €	4 500,00 €
III 3	m3	180	195	15,00		600,00 €		40,00 €	7 800,00 €
III 4	T	35	60	25,00		3 000,00 €		120,00 €	7 200,00 €
III 5	m2	320	675	355,00		15 975,00 €		45,00 €	30 375,00 €
III 6	m3	20	218	198,00		18 810,00 €		95,00 €	20 710,00 €
III 7	FT	4	7	3,00		11 850,00 €		3 950,00 €	27 650,00 €
III 8				-	-				- €
III 8-1	FT	5	5	-	-			1 950,00 €	9 750,00 €
III 8-2	FT	5	2		3,00		8 040,00 €	2 680,00 €	5 360,00 €

☒ Incidence financière de l'avenant

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cochez la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant

- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant HT : 13 555,00 €

- Montant TTC : 14 707,18 €
- % d'écart introduit par l'avenant : **4,60 %**

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre

- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant HT : 308 490,00 €
- Montant TTC : 334 711,66 €

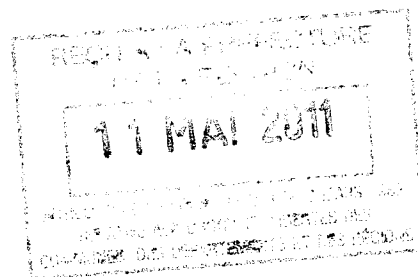
E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

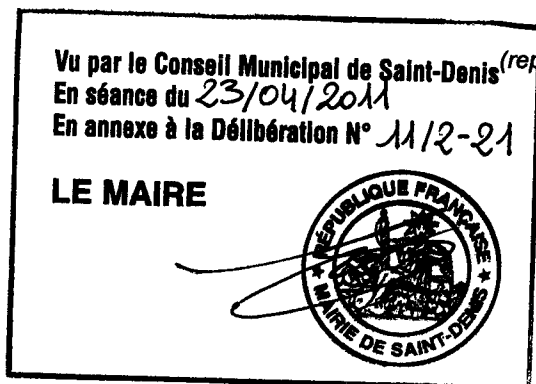
Pour l'Etat et ses établissements
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)



A

le

Signature



(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ En cas de remise contre récépissé

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A _____ le _____

Signature du titulaire

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

COMMUNE DE SAINT-DENIS (La Réunion)
Direction Générale des Services Techniques
DIRECTION DE L'EAU
Hôtel de Ville - 2ème étage
1 Rue Pasteur
97400 Saint-Denis
Tél. : 02 62 40 07 84 - Fax : 02 62 40 03 10

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

HYDROTECH RESEAUX

Ravine à Marquet
Rue Antanifotsy
97419 La Possession
Tél : 0262 42 24 42 - Fax : 0262 42 24 52
SIRET : 493 168 660 00014

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

**Pose de réducteurs de pression sur le réseau d'eau potable
LOT N° 4 / ARNOULD / PITON BOIS-DE-NEFLES**

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **10/08/2010**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **1,5 mois**

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant HT : 232 730,00 €
- Montant TTC : 252 512,05 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

N°	U	Quantité	Q Cum	+ value	- value	T + value	T - value	P.U	Prix Total
I 1	ft	1	1			- €	- €	7 500,00 €	7 500,00 €
						- €	- €		- €
II 1						- €	- €		- €
II 1-1	U	1	1			- €	- €	8 485,00 €	8 485,00 €
II 1-2	U	1	1			- €	- €	12 120,00 €	12 120,00 €
II 1-3	U	1	1			- €	- €	8 070,00 €	8 070,00 €
II 1-4	U	1	1			- €	- €	12 120,00 €	12 120,00 €
II 1-5	U	1	1			- €	- €	8 070,00 €	8 070,00 €
II 1-6	U	1	0,9		0,1	- €	2 067,50 €	20 675,00 €	18 607,50 €
II 1-7	U	1	0,4		0,6	- €	4 842,00 €	8 070,00 €	3 228,00 €
II 1-8	U	1	1			- €	- €	12 120,00 €	12 120,00 €
II 1-9	U	1	0,4		0,6	- €	7 272,00 €	12 120,00 €	4 848,00 €
II 1-10	U	1	1			- €	- €	6 045,00 €	6 045,00 €
II 1-11	U	1	1			- €	- €	8 070,00 €	8 070,00 €
II 1-12	U	1	1			- €	- €	12 120,00 €	12 120,00 €
II 1-13	U	1	1			- €	- €	8 700,00 €	8 700,00 €
II 1-14	U	1	1			- €	- €	8 070,00 €	8 070,00 €
II 1-15	U	1	1			- €	- €	6 175,00 €	6 175,00 €
						- €	- €		- €
III						- €	- €		- €
III 1	m3	200	360	160		7 200,00 €	- €	45,00 €	16 200,00 €
III 2	m3	40	40			- €	- €	50,00 €	2 000,00 €
III 3	m3	160	160			- €	- €	40,00 €	6 400,00 €
III 4	T	30	30			- €	- €	120,00 €	3 600,00 €
III 5	m2	250	450	200		9 000,00 €	- €	45,00 €	20 250,00 €
III 6	m3	20	108	88		8 360,00 €	- €	95,00 €	10 260,00 €
III 7	FT	4	4			- €	- €	3 950,00 €	15 800,00 €
III 8						- €	- €		- €
III 8-1	FT	5	5			- €	- €	1 950,00 €	9 750,00 €
III 8-2	FT	4	4			- €	- €	2 680,00 €	10 720,00 €
III 8-3	FT	1	1			- €	- €	3 780,00 €	3 780,00 €

■ Incidence financière de l'avenant

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant

- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant HT : 10 378,50 €

- Montant TTC : 11 260,67 €
- % d'écart introduit par l'avenant : **4,46 %**

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre

- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant HT : 243 108,50 €
- Montant TTC : 263 772,72 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

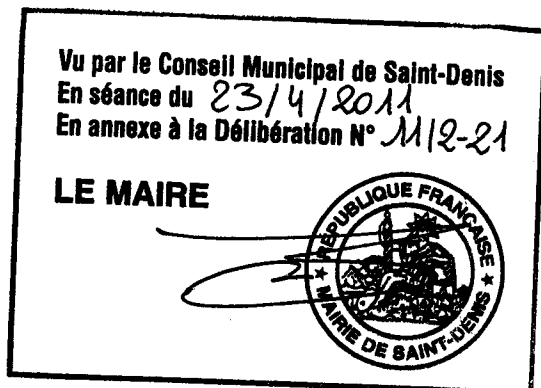
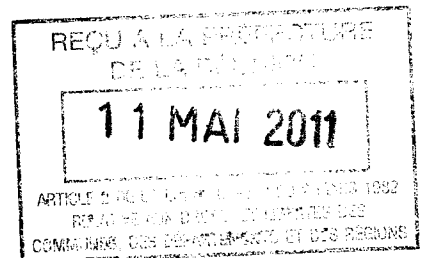
Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Pour l'Etat et ses établissements

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)



A le
Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

☒ En cas de remise contre récépissé

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A _____ le _____

Signature du titulaire

☒ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

☒ En cas de notification par voie électronique

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

COMMUNE DE SAINT-DENIS (La Réunion)

Direction Générale des Services Techniques

DIRECTION DE L'EAU

Hôtel de Ville - 2ème étage

1 Rue Pasteur

97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 40 07 84 - Fax : 02 62 40 03 10

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

HYDROTECH RESEAUX

Ravine à Marquet

Rue Antanifotsy

97419 La Possession

Tél : 0262 42 24 42 - Fax : 0262 42 24 52

SIRET : 493 168 660 00014

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

☒ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

**Pose de réducteurs de pression sur le réseau d'eau potable
LOT N° 5 / BRETAGNE / BELLEVUE**

☒ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 10/08/2010**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

☒ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **1,5 mois**

☒ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre

- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant HT : 225 230,00 €
- Montant TTC : 244 374,55 €

B. Objet de l'avenant

☒ Modifications introduites par le présent avenant

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

N°	U	Quantité	Q Cum	+ value	- value	T + value	T - value	P.U	Prix Total
I 1	ft	1	1			- €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
						- €	- €		- €
II 1						- €	- €		- €
II 1-1	U	1	1			- €	- €	5 980,00 €	5 980,00 €
II 1-2	U	1	1			- €	- €	6 045,00 €	6 045,00 €
II 1-3	U	1	1			- €	- €	8 070,00 €	8 070,00 €
II 1-4	U	1	1			- €	- €	5 980,00 €	5 980,00 €
II 1-5	U	1	1			- €	- €	6 110,00 €	6 110,00 €
II 1-6	U	1	1			- €	- €	8 485,00 €	8 485,00 €
II 1-7	U	1	1			- €	- €	8 700,00 €	8 700,00 €
II 1-8	U	1	1			- €	- €	12 120,00 €	12 120,00 €
II 1-9	U	1	1			- €	- €	12 120,00 €	12 120,00 €
II 1-10	U	1	1			- €	- €	8 070,00 €	8 070,00 €
II 1-11	U	1	1			- €	- €	12 120,00 €	12 120,00 €
II 1-12	U	1	1			- €	- €	12 120,00 €	12 120,00 €
II 1-13	U	1	1			- €	- €	12 120,00 €	12 120,00 €
II 1-14	U	1	1			- €	- €	8 700,00 €	8 700,00 €
II 1-15	U	1	1			- €	- €	8 070,00 €	8 070,00 €
						- €	- €		- €
III						- €	- €		- €
III 1	m3	200	200			- €	- €	45,00 €	9 000,00 €
III 2	m3	40	65	25		1 250,00 €	- €	50,00 €	3 250,00 €
III 3	m3	160	180	20		800,00 €	- €	40,00 €	7 200,00 €
III 4	T	30	30			- €	- €	120,00 €	3 600,00 €
III 5	m2	250	250			- €	- €	45,00 €	11 250,00 €
III 6	m3	20	50	30		2 850,00 €	- €	95,00 €	4 750,00 €
III 7	FT	4	5	1		3 950,00 €	- €	3 950,00 €	19 750,00 €
III 8						- €	- €		- €
III 8-1	FT	5	5			- €	- €	1 950,00 €	9 750,00 €
III 8-2	FT	4	4			- €	- €	2 680,00 €	10 720,00 €

☒ Incidence financière de l'avenant

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant

- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant HT : 8 850,00 €
- Montant TTC : 9 602,25 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 3,93 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre

- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant HT : 234 080,00 €
- Montant TTC : 253 976,80 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

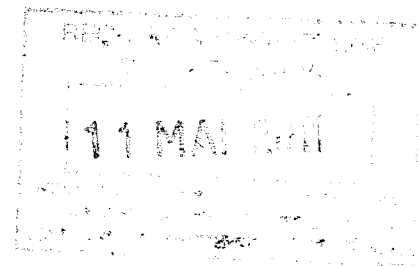
Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

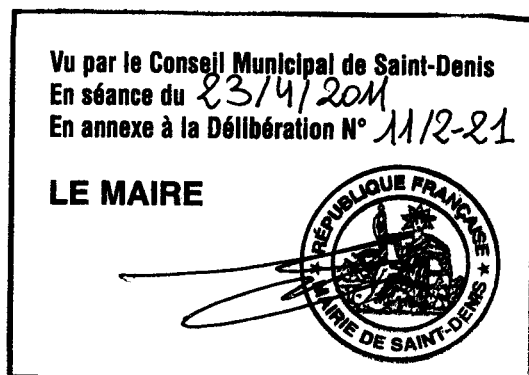


A

le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



■ En cas de remise contre récépissé

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A _____ le _____

Signature du titulaire

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)